

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur André FOUGEROUSSE
22 RUE DU BALLERSTEIN
57850 DABO

Paris, le 30 novembre 2017

Monsieur,

Le courrier que vous avez adressé après l'annonce par le Gouvernement d'une prochaine proposition de loi qui rendra obligatoires onze vaccins pour les enfants de moins de deux ans, contre trois actuellement, est bien parvenu à la Présidence de la République.

Soyez certain qu'il a bien été pris connaissance de votre démarche ainsi que des préoccupations que vous exprimez.

Cette décision, qui fait suite à une large concertation sur la vaccination ayant associé citoyens et professionnels de santé pendant six mois, répond à une nécessité de santé publique.

En effet, la couverture vaccinale en France est aujourd'hui insuffisante, notamment en ce qui concerne les vaccins recommandés. Aussi, cette situation a provoqué la réémergence de certaines maladies et engendré des hospitalisations et des décès qui auraient pu être évités.

Par ailleurs, comme vous le savez, la vaccination n'est pas seulement un acte individuel, elle est également destinée à protéger des épidémies les Français, et plus particulièrement les enfants et les personnes plus fragiles. Ainsi, se faire vacciner permet de se préserver, de protéger les autres, tout en protégeant les siens.

.../...



En vous demandant d'excuser le retard avec lequel cette réponse vous est adressée, dû aux nombreux courriers qui parviennent à la Présidence de la République, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line that curves downwards on the left side, followed by a few small, disconnected strokes.

François-Xavier LAUCH

Référence à rappeler
PDR/SCP/BCP/BR/A089843